

Mairie de GATEY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du
07 septembre 2023

L'an Deux Mil vingt trois, le 07 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M SCHMIEDER Marc, Maire.

PRESENTS : Mesdames GONTHIER Mylène, CART Elodie, COTE Alexandra, et MONNIER Denise, Messieurs, GUILLEMOT Jean, CHANOIS Fabien, LAPLACE Bruno, GENEVOIS Max, LOMBERGET Sébastien

ABSENTS EXCUSES : ,

SECRETAIRE : Mme MONNIER Denise

1) CONTRATS AGENTS PÉRISCOLAIRES

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le renouvellement des contrats de madame Angélique THIODAS et de madame Isabelle REVEILLON, agents périscolaire, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2023

2) CONTRAT ACCOMPAGNATRICE DE BUS SCOLAIRE

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents l'établissement d'un contrat de travail pour une durée de dix mois à compter du 1^{er} septembre 2023 à madame Sylvia VADANS en tant qu'accompagnatrice de bus scolaire

3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT COMMUNAL

Le contrat de travail de l'agent communal Cyrille Mongin arrivant à son terme le 31 décembre 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de le renouveler pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024

4) AFFOUAGE 2023-2024

L'inscription sur la liste des affouagistes est ouverte jusqu'au 30 septembre 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir le prix du stère à Sept euros et cinquante centimes pour l'année 2023/2024.

Les garants désignés par le conseil municipal sont : madame COTE Alexandra, et messieurs CHANOIS Fabien et LAPLACE Bruno

5) DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription en maternelle à DOLE pour une élève de 2 ans et demi

Après en avoir débattu, le conseil municipal n'accorde pas de dérogation scolaire

6) ACHAT VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente une demande pour l'achat d'une partie de la voie communale Nmr 2 de la Fragneuse, et expose l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), ainsi que les conditions préalables.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal rejette cette demande

7) MANIFESTATIONS A VENIR

- Arbre de Noël des enfants le 9 décembre 2023

- Vœux de la Municipalité le 5 janvier 2024

Séance levée à 22h30

GATEY, le 10 septembre 2023



Marc SCHMIEDER